

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017**

*Date de convocation : 06/09/2017*

*Date d'affichage : 18/09/2017*

***Nombre de conseillers :***

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mil dix-sept, le lundi 11 septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants :***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Monsieur Jackie JOUANNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur François-Noël OSMOND, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Lydie OSMOND, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Vanessa FINEL, Madame Delphine LEFORESTIER, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, Monsieur Claude LAMOUREUX, Madame Catherine HAMEL, et Monsieur Christian HUBERT.

***Absents excusés :*** Monsieur Claude BRUNET (qui donne pouvoir à Monsieur Sylvain LENGRONNE), Messieurs Manuel SEMILLY, François MAITREL, Gildas BAUDRY et Laurent RAFFIN. ***Absents :*** Mesdames Nathalie GUESNON, Delphine ROULLEAUX et Monsieur Bertrand NAIS.

***Secrétaire de séance :*** Monsieur Michel BUOT.

**ORDRE DU JOUR**

1. Avenir de la Poste : proposition du conseil municipal.
2. Budget assainissement 2017 avant transfert à Saint-Lô Agglo : approbation du compte administratif et du compte de gestion
3. Classement de la voirie dans le domaine public communal.
4. SDEM : modification des statuts et demande d'adhésion de la commune de TORIGNI LES VILLES
5. Personnel communal : ajustement des contrats des animateurs TAP.
6. Transfert du CLSH à SAINT LÔ AGGLO : projet de convention.

7. Travaux La Pérelle : clôture de la propriété ZI 43 suite à l'aménagement du trottoir :  
lotissement, point à date
8. Rentrée scolaire : point sur les effectifs, travaux sur les deux sites
9. Presbytère de Canisy : travaux à prévoir en vue de l'installation du nouveau curé
10. Mobilier urbain : panneaux d'information lumineux
11. Commission des travaux : point suite à la réunion de la commission du 30/08/2017 dont  
chantiers en cours
12. Repas des anciens du 15 octobre : organisation
13. Questions diverses.

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux des séances des 01 et 30 juin, et du 10 juillet : ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

#### I - AVENIR DE LA POSTE : PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil le souhait de La Poste de réorganiser ses services. Deux propositions avaient été faites au conseil, soit la mise en œuvre d'une agence postale communale (mutualisation des services de La Poste avec la commune), soit la mise en œuvre d'un bureau de poste « facteur guichetier » (mutualisation des services internes à La Poste) avec la réduction des heures d'ouverture au public.

Monsieur Gérard DUVAL expose son opposition à ces propositions ; selon lui, il existe un réel besoin sur le territoire lié à l'activité médicale, à la présence d'un office notarial. Il souligne que la commune œuvre pour le maintien des commerces, qu'elle investit en créant des lotissements, ce sont des arguments suffisamment forts pour s'opposer au projet.

Monsieur le Maire précise que ces informations ont bien été communiquées lors des rencontres avec les représentants de la Poste et constate que le projet de la Poste n'en tient pas compte. Il précise avoir proposé une solution alternative qui consisterait à compléter la charge de travail de l'agent actuel en imaginant lui confier des missions de la collectivité (à la charge de la commune). Cela aurait le mérite de ne pas déstabiliser l'organisation actuelle. Il faut noter, par ailleurs, que la mise en place de la commune nouvelle, la fusion de la communauté de communes avec St-Lô Agglo sont également à prendre en compte. Aussi, le conseil municipal demande à ce que la Poste reconsidère son projet en le plaçant dans ce nouveau contexte territorial, en capitalisant sur l'outil existant (créé spécialement pour la Poste) et en réfléchissant comment développer l'activité, la mutualisation, les nouveaux services...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal à date ne retient aucune des deux solutions proposées et demande la poursuite, voire le développement, de l'activité du bureau de Poste de CANISY.

## II - BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 : ADOPTION DU CA ET DU COMPTE ADMINISTRATIF AVANT TRANSFERT A SAINT-LO AGGLO

### Compte administratif 2017 annexe assainissement

#### - Section d'exploitation

Le total des dépenses réalisées est de 5 600.62 € ; celui des recettes est de 0.00 €. Le résultat d'exercice présente un déficit de 5 600.02 €. L'excédent de clôture 2017 de fonctionnement assainissement est de 65 451.79 €.

#### - Section d'investissement

Le total des dépenses réalisées est de 1 607.42 € ; celui des recettes est de 0.00 €. Le résultat d'exercice présente un déficit de 1 607.42 €. Le compte administratif 2017 présente un excédent de clôture 2017 d'investissement de 25 324.42 €.

Ce qui fait un solde d'exécution de 90 776.21 €.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le compte administratif du budget annexe assainissement dressé par Monsieur le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes.

### Compte de gestion - budget annexe assainissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé par le receveur pour le budget annexe assainissement.

Il conviendra de préciser le devenir de l'excédent de clôture avant transfert à St-Lô Agglo.

## III - CLASSEMENT DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur Gérard DUVAL, Maire délégué de Saint Ébremond de Bonfossé, rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique, c'est le cas pour le CR n°28 dit de la Basse Yvrande, et que la voie du lotissement « les Trois Carriers », de la commune déléguée de Saint Ébremond de Bonfossé, est achevée et assimilable à de la voirie communale.

Il informe le conseil municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide le classement dans la voirie communale du CR n° 28 dit de la Basse Yvrande d'une longueur de 249 mètres, et de la voie du lotissement « Les Trois Carriers » d'une longueur de 232 mètres,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

#### IV - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM50 ET EXTENSION DE PERIMETRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, L 5211-17 et L 5211-18 ;

Vu les délibérations n°CS-2017-39 et n°CS-2017-40 en date du 29 juin 2017 par lesquelles le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat et l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité ;
- Les évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application, ont modifié le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution d'électricité ;
- Il convient de modifier les statuts du syndicat pour proposer aux membres une nouvelle compétence (art. 3.2.3 : « Infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène ») ainsi que la mise à jour de certaines compétences du syndicat et missions complémentaires.
- Que ces statuts modifiés entreront en vigueur le 1er janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;
- d'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50

#### V - PERSONNEL COMMUNAL : AJUSTEMENT DES CONTRATS DES ANIMATEURS TAP

Monsieur Pierre GAUTIER informe le conseil municipal de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint territorial d'animation, crée le 01/06/2017, et de passer de 2h53mn/35h à 5h45mn/35h. Cet agent fera deux créneaux TAP au lieu d'un seul. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Monsieur Pierre GAUTIER informe également de la nécessité de créer un autre poste d'adjoint territorial d'animation pour pallier au manque de l'intervenant extérieur « musique » ; l'agent qui va intervenir fera un créneau TAP tous les jeudis ; ce qui représente 43h45mn sur l'année scolaire du 01/09/2017 au 31/08/2018. Compte tenu du temps d'intervention, il ne semble pas nécessaire d'annualiser la durée hebdomadaire de travail, l'agent sera rémunéré 1.25'h/35 par semaine, les congés payés en sus, sur la base du 1<sup>e</sup> échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint territorial d'animation. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

**Activité TAP**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe que certaines activités TAP ont lieu dans la salle de restauration (déjà réservée à la commune) au sein du collège.

Monsieur Sébastien DUPARD souligne que le service fonctionne bien ; les activités sont de qualité.

Monsieur le Maire précise qu'il va être nécessaire de rencontrer la directrice d'école, les représentants des parents d'élèves pour échanger sur l'intérêt ou non de maintenir les dates dans le futur. Il est donc important de savoir que les TAPS fonctionnent bien car cela montre que la commune a fait le bon choix.

**VI - TRANSFERT DE L'ASLH A SAINT-LO AGGLO : PROJET DE CONVENTION**

Depuis le 01/09/2017, l'ALSH est de la compétence de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo. Il convient donc de mettre à disposition de Saint-Lô Agglo par voie de convention les services nécessaires au fonctionnement des activités liées à la compétence Enfance - Jeunesse pour assurer l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (mercredis, petites vacances et grandes vacances). Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention. Il présente l'évaluation des coûts de la mise à disposition :

Compétence transférée	Activités concernées par la Mise à disposition	Unité de mesure	Quantité	Coût unitaire moyen	Coût total
Enfance-Jeunesse	Direction	heures effectives	780	17,00 €	13 260,00 €
Enfance-Jeunesse	Animation		150	17,00 €	2 550,00 €
Enfance-Jeunesse	Ménage		120	17,00 €	2 040,00 €
Enfance-Jeunesse	Maintenance		12	17,00 €	204,00 €
Enfance-Jeunesse	Déplacements		0,32€ / km 18 km (AR Canisy St-Lô)	35	0,32 €
<b>Total Enfance-Jeunesse RH</b>			<b>1097</b>	<b>17,00 €</b>	<b>18 255,60 €</b>
Coût annuel					
Enfance-Jeunesse	Chauffage	<b>Proratisation</b> tenant compte - des surfaces - nb de jours	72 jours 150 m <sup>2</sup>	33,33 € / jour	2 400,00 €
Enfance-Jeunesse	Electricité			1,39 € / jour	100,00 €
Enfance-Jeunesse	Eau			5,14 € / jour	370,00 €
Enfance-Jeunesse	Frais de télécommunication			1,80 € / jour	130,00 €
Enfance-Jeunesse	Frais d'assurance				
<b>Total Enfance-Jeunesse Bâti</b>					<b>3 000,00 €</b>
<b>Total à rembourser à la commune de Canisy par St-lô Agglo</b>					<b>21 255,60 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention avec Saint-Lô Agglo pour la mise à disposition des services nécessaires au bon fonctionnement de l'ALSH du 01/09/2017 au 31/08/2017.

#### VII - TRAVAUX LA PERELLE : CLOTURE DE LA PROPRIETE ZI 43 SUITE A L'AMENAGEMENT DU TROTTOIR ; LOTISSEMENT, POINT A DATE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement du trottoir le long de la RD 38, la clôture de la propriété de Mme LERICHE, cadastrée ZI 43, a été arasée. Le conseil municipal avait validé la décision de prendre en charge la réalisation de la nouvelle clôture (identique à l'existant avant arasement). Seulement, Monsieur l'architecte des Bâtiments de France avait refusé le 1<sup>er</sup> projet (poteaux et grillage soudé vert) accepté par le propriétaire, il avait prescrit une clôture constituée de lices horizontales avec une haie végétale... Monsieur Michel LEGOUPIL présente plusieurs devis allant de 6907.00 € HT (fourniture et pose d'une clôture béton et d'une haie de thuyas de taille 60/80, dépose et repose du portail et des 2 piliers) à 17 819.00 € HT (fourniture et pose d'une clôture aluminium avec des lames de remplissage alu, dépose et repose du portail et des 2 piliers).

Monsieur le Maire précise que la propriétaire doit signer un compromis de vente pour son bien.

Monsieur le Maire propose de fixer un budget de 8 500 € TTC. Deux hypothèses sont envisagées : réaliser les travaux ou verser cette somme au futur acquéreur pour la réalisation de la clôture, il suggère de voir avec Maître LEGENTIL pour les modalités à l'acte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le budget pour la réalisation des travaux suivant le devis d'un montant de 6907€ HT ou de verser la somme de 8 500.00 € TTC au futur acquéreur à charge pour lui de choisir les matériaux en conformité avec les prescriptions de l'ABF, et de réaliser la clôture.

#### Lotissement La Pérelle

Monsieur le Maire informe le conseil que 6 parcelles ont été réservées. La signature des compromis de vente devrait intervenir à partir du 22/09. Les coffrets électriques devraient être posés prochainement, les tests d'étanchéité des réseaux ont été effectués.

Les travaux de construction des logements Manche Habitat devraient débuter en novembre.

#### VIII - RENTREE SCOLAIRE : POINT SUR LES EFFECTIFS ; TRAVAUX SUR LES DEUX SITES

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS fait part au conseil des effectifs de la rentrée pour l'école de la Joigne répartis comme suit :

Une classe de TPS PS de 19 élèves (4 TPS, 15 PS) ;

Une classe de MS GS de 24 élèves (13 MS, 11 GS) ;

Une classe de CP CE1 de 24 élèves (18 CP, 6 CE1) ;

Une classe de CE1 CE2 de 23 élèves (16 CE1, 7 CE2) ;

Une classe de CE2 CM1 de 24 élèves (12 CE2, 12 CM1) ;

Une classe de CM1 CM2 de 24 élèves (6 CM1, 18 CM2) ; soit 138 élèves scolarisés sur le site de Canisy.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS souligne que 104 enfants fréquentent le service de restauration

scolaire.

Monsieur Gérard DUVAL fait part au conseil des effectifs de la rentrée pour l'école du RPI St Ébremond de Bonfossé St Martin de Bonfossé répartis comme suit :

Une classe de PS MS de 28 élèves (12 PS, 16 MS) ;

Une classe de GS CP de 22 élèves (15 GS, 7 CP) ; soit 50 élèves scolarisés sur le site de St Ébremond de Bonfossé.

Une classe de CE1 CE2 de 26 élèves ;

Une classe de CM1 CM2 de 25 élèves ; soit 51 élèves scolarisés sur le site de St Martin de Bonfossé.

### Travaux aux écoles

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil des travaux réalisés à l'école :

*Canisy* : peinture d'une classe « maternelle » par l'entreprise LECLUZE ; mise aux normes électriques par l'entreprise COLETTE, mise en place du mobilier, peinture extérieure du garage ; nouveaux filets de hand.

*St Ébremond* : retouche de peinture, installation du vidéo projecteur au plafond, installation de 3 étagères et de porte-manteaux, transfert du mobilier école cantine, nettoyage.

### IX - PRESBYTERE DE CANISY : TRAVAUX A PREVOIR EN VUE DE L'INSTALLATION DU NOUVEAU CURE

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrivée du Père Pascal BURNEL le samedi 7 octobre prochain, une messe d'installation se tiendra ce même samedi à 18h00, à l'issue de la messe, la commune offrira le verre de l'amitié.

Suite à l'arrivée du Père BURNEL, il convient de réaliser des travaux au presbytère.

Monsieur Michel LEGOUPIL présente un devis de LECLUZE PEINTURE pour la réfection des plafonds et du sol de la chambre, ainsi que du plafond de la salle de réunion, d'un montant de 3 298.02 € TTC. Il précise que cette facture sera remboursée par l'assureur suite à la déclaration de sinistre du dégât des eaux.

Monsieur Michel LEGOUPIL présente un second devis de LECLUZE PEINTURE pour la réfection du bureau (murs avec pose d'une toile de verre, boiseries et radiateur) et de la cuisine (murs avec pose d'une toile de verre, boiseries) d'un montant de 2694.00 € TTC. Il conviendra d'y ajouter la réfection du sol de la cuisine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide les deux devis de l'entreprise LECLUZE PEINTURE.

Monsieur le Maire souligne qu'il est également nécessaire de revoir le tableau électrique de la cuisine. Le conseil accepte.

Les employés communaux vont se charger du volet mécanique qui ne fonctionne plus, et des gravats à déblayer dans une chambre (suite probablement à l'éboulement d'une partie de la cheminée ; à vérifier au grenier).

### X - MOBILIER URBAIN : PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX

Afin d'améliorer le cadre de vie, et notamment l'information à diffuser auprès des concitoyens, il est

proposé d'installer à Saint Ébremond de Bonfossé et à Canisy (au cœur de chaque bourg, près des ronds-points respectifs) un panneau lumineux d'information. Monsieur le Maire précise que ces panneaux sont programmables depuis un PC, et leur mise à jour se fait via un système wifi-réseau. Un panneau lumineux coûte entre 8 500€ et 12 000 € HT + pose, l'enveloppe budgétaire - installation incluse - se situe entre 23000 € et 28000 € pour deux panneaux. Plusieurs conseillers s'interrogent sur la nécessité d'en installer un à Saint Ébremond, compte tenu du coût. Monsieur le Maire précise l'importance des deux lieux afin d'améliorer l'information sur deux axes différents, passagers, et de permettre aux habitants des deux communes historiques d'avoir un même niveau d'information ; ces panneaux seront à la disposition des associations qui pourront l'utiliser comme moyen de communication.

Monsieur le Maire propose d'acquérir deux panneaux lumineux.

Après en avoir délibéré, à 9 voix contre, 4 abstentions et 9 voix pour, le conseil municipal refuse l'achat de deux panneaux lumineux.

#### XI - COMMISSION DES TRAVAUX : POINT SUITE A LA REUNION DE LA COMMISSION DU 30/08/2017

##### Voirie

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil avoir consulté quatre entreprises pour la réfection de la voie (enrobé 0/10 sur 730 ml) au lieu-dit « La Motte », seules trois entreprises ont répondu.

l'entreprise LEHODEY TP	36 851.10 € HT	(enrobé 0/10, pas de précision sur le dosage)
l'entreprise GRENTE	26 403.65 € HT	(enrobé 0/10, dosage 120kg/m <sup>2</sup> )
l'entreprise JONES	24 893.00 € HT	(enrobé 0/10, dosage 140 kg/m <sup>2</sup> )

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise JONES d'un montant de 24 893.00 € HT pour la réfection de la voie au lieu-dit « La Motte ».

##### Rampe pour l'escalier de la mairie

Monsieur Michel LEGOUPIL présente un devis de l'entreprise IDC pour la réalisation et la pose d'une rampe en inox pour l'escalier intérieur de la mairie d'un montant de 1093.40 € HT.

##### Remplacement de la débrousailluse

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil qu'il a fallu remplacer la débrousailluse hors service ; acquisition d'une débrousailluse pour un montant de 975.00 €.

##### Trottoir la Pérelle

Les bordures se sont affaissées ; vois avec M. RUAULT du conseil départemental pour émettre des réserves.

Logement sis 14 bis rue Saint Pierre : le bien est loué depuis le 11/08/2017.

Chaufferie de St Ébremond de Bonfossé : les travaux sont en cours.



## XII - REPAS DES ANCIENS DU 15 OCTOBRE : ORGANISATION

Le repas des anciens aura lieu le dimanche 15 octobre prochain. Madame Maryvonne LEFRANÇOIS fait appel aux bonnes volontés pour préparer la salle et effectuer le service lors de cette journée conviviale : Michel LEGOUPIL, Pierre GAUTIER, Claude BRUNET, Sylvain LENGRONNE, François OSMOND, Nathalie FAGNEN, Sébastien DUPARD, Michel BUOT et son épouse, et Agnès HOPQUIN se portent volontaires. Les membres du CCAS vont également être sollicités.

## XIII - QUESTIONS DIVERSES

### Vente de la parcelle ZC 80

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'intérêt de la CUMA de la Vallée de la Joigne pour la parcelle cadastrée ZC 80 située à Bouchefontaine ; la CUMA souhaiterait acquérir cette parcelle afin d'y construire 2 bâtiments agricoles (avec des panneaux photovoltaïques) pour entreposer du matériel. Monsieur le Maire précise que la parcelle fait 3140 m<sup>2</sup>, qu'elle est classée en zone A au PLU (zone agricole) et qu'il convient de vérifier que le règlement du PLU autorise ce type de construction en zone agricole. Monsieur le Maire suggère au conseil de faire une proposition de vente de la parcelle au prix de 4500.00 €. Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

### Concours des Maisons Fleuries

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 260.00 € aux lauréats du concours des Maisons Fleuries et de répartir cette somme comme suit :

Catégorie maison avec jardin visible de la rue :

1 <sup>er</sup> prix :	Mme Micheline FOUCHARD	60.00 €
2 <sup>e</sup> prix :	Mme Céline LECAPLAIN	50.00 €
2 <sup>e</sup> prix :	Mme Maryse LEMIERE	50.00 €
3 <sup>e</sup> prix :	M. Gérard GODARD	40.00 €

Prix d'encouragement : M. Bernard CORREYEUR et Mme Jocelyne PICHOT.

Catégorie fenêtres et balcons visibles de la rue :

1 <sup>er</sup> prix :	M. Lucien JACQUETTE	60.00 €
------------------------	---------------------	---------

Prix d'encouragement : Mme Monique LELIEVRE.

La cérémonie de remise des prix se tiendra le lundi 25 septembre prochain à 18h30 en mairie.

### Passage à niveau

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que le passage à niveau de St Ébremond de Bonfossé a été classé en 2 Bis, sauf à préciser qu'il n'existe plus et qu'il n'y a plus de rails sur la voie !

### Demande d'occupation du domaine public - vente de légumes bio

Monsieur le Maire fait part d'une demande de M. Hugo RACINET, des Jardins de St André, pour occuper le domaine public afin d'y vendre des légumes bio le mercredi en soirée.

### Accueil à la garderie

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été sollicité par une famille de ST MARTIN afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser le service de garderie périscolaire par un collégien dont la sœur est scolarisée à l'école de la Joigne. Le conseil y est favorable.

#### Médiathèque

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Estelle REQUIER a pris ses fonctions au 01/09/2017.

Madame Marie-Pascale HOUBEN informe que la carte Kiosk est en vente à la médiathèque.

#### Jazz dans les prés

Monsieur le Maire rappelle l'évènement à venir dimanche 17 septembre prochain : concert de jazz dans l'enceinte du château ; il demande si 4 voire 6 conseillers seraient disponibles pour assurer la logistique, et le service du verre de l'amitié en fin de concert.

#### Journée de la Rando

La journée de la rando - le dimanche 1<sup>er</sup> octobre prochain - organisée par Saint Lô Agglo, se tiendra sur Canisy ; plusieurs circuits sont proposés : marche ou VTT : 10, 20, 30 ou 40 km.

Découverte rando « Sur les pas de Jean Follain », groupe de 20 personnes - animation proposée par la médiathèque. Possibilité de restauration sur place assurée par les comités des fêtes de St Ébremond et de Canisy.

#### Agenda

Commission des finances : le 26/09 à 20h30 en mairie.

Commission animation : le 23/10 à 18h30 en mairie.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

